





M. Mialon a de nouveau protesté de son innocence : « Vous me tueriez, répétait-il sans cesse, que cela ne ferait pas que j'ai été rue aux Ours. »

Des hier matin, les pièces de la procédure ont été transmises à la chancellerie et elles ont dû être mises sous les yeux du roi, suivant l'usage constamment suivi depuis 1830, et qui ne permet pas qu'une condamnation capitale soit mise à exécution avant que le roi ait pris lui-même connaissance des pièces.

Un conseil des ministres a été convoqué extraordinairement dans la matinée, et l'on ignore encore la détermination qui sera prise par la prérogative royale. (G. des Tribuns.)

En général, la presse parisienne a accueilli avec calme et convenance l'arrêt de la cour des pairs. Voici ce qu'en dit le National :

« Nous ne croyons pas à la possibilité d'une exécution ; elle n'aurait lieu que si des hommes égarés par une exaltation bien malheureuse, se laissent aller, avant que la prérogative royale ait eu le temps de s'exercer, à quelque démonstration qui fût possible de qualifier d'émeute et de défi porté au pouvoir. Nous supplions donc tous ceux qui portent intérêt au condamné de garder une attitude paisible. S'ils ne nous écoutent pas, ils auront encouru une part de responsabilité terrible, et, dans ce cas, nous le disons hautement : que le sang de Barbès retombe sur leurs têtes ! »

Hier au soir, le conseil des ministres s'est réuni à Neuilly vers les neuf heures. L'objet de la délibération était de savoir si la peine de mort à laquelle est condamné Barbès serait commuée. Rien n'a transpiré encore sur le résultat de cette délibération.

Hier matin M<sup>me</sup> Carl, sœur de Barbès, en compagnie de son mari et de M. Berthomieu, son parent, s'est rendue chez M. de Lamartine pour lui demander une lettre d'introduction pour le palais de Neuilly. M. de Lamartine a répondu qu'il n'avait pas de moyen direct d'introduction ; mais il a remis à M<sup>me</sup> Carl une lettre pour M. de Montalivet.

M. de Montalivet s'est empressé de donner à M. et à M<sup>me</sup> Carl une lettre pour Neuilly, lettre au moyen de laquelle ils ont été introduits sur-le-champ. Le roi a accueilli les solliciteurs avec beaucoup de bienveillance et de bonté et s'est exprimé à peu près en ces termes :

« Je suis très personnellement porté à l'indulgence, mais la solution de la question ne dépend pas de moi seul. Le conseil s'est occupé ce matin de cette affaire. Rien n'est encore décidé. Des raisons d'état doivent être prises en considération ; mais si l'on ne tenait qu'à moi, dès à présent vous retourneriez à Paris avec la grâce de Barbès. Espérez, prenez courage... » (Nouvelles.)

Barbès a vu hier son frère et ses défenseurs ; aucune prière n'a pu l'engager à former un recours en grâce. Il a répété plusieurs fois ces mots : « Je serai heureux de mourir seul. » (Débats.)

Voici les renseignements qu'on lit dans la Gazette des Tribunaux sur la personne arrêtée dans l'attroupement d'hier comme porteur de l'écriteau sur lequel on lisait : Abolition de la peine de mort :

Parmi les individus arrêtés se trouve le porte-bannière. C'est un jeune homme de 24 ans, nommé Cothureau, ouvrier cordonnier chez M. Auquin, rue de Lancry, 18 ; il avait en poche treize sous. En faisant devant la cavalerie, il était tombé, et alors le maréchal-des-logis des dragons, le saisissant au moment où il se relevait, le plaça en travers sur son cheval, et l'emporta au poste de la chambre des députés. Cothureau, qui était arrivé à Paris depuis quinze jours seulement, se défend très-vivement de l'honneur d'avoir porté la bannière.

Voici le texte de la pétition portée à la chambre des députés par les ouvriers :

Messieurs les députés des départements. Messieurs, une insurrection a éclaté dans la capitale ; un arrêt de la cour des pairs est intervenu ; cet arrêt emporte la peine de mort. La mort dans des circonstances politiques !

Lorsqu'en 1830 on traduisit les ministres du roi déchu, trois jours nos rues avaient été ensanglantées ; alors, comme aujourd'hui, la cour des pairs était saisie d'un procès redoutable.

Comprenant le généreux instinct d'un peuple victorieux, la représentation nationale se leva toute entière pour demander l'abolition de la peine de mort. Si ce vœu ne fut pas aussitôt converti en loi de l'état, ce fut une question de forme ; mais votre manifestation unanime sauva la vie des accusés. N'en doit-il pas être de même aujourd'hui ? La civilisation aurait-elle reculé ? En 1839, la nation verrait-elle sans horreur se dresser l'échafaud politique que, par votre organe, sa justice a brisé en 1830 ?

Par ces considérations et autres laissées à l'appréciation de votre souveraine sagesse, les soussignés ont l'honneur de vous

demander un vote en faveur de l'abolition de la peine de mort, et vous supplient de manifester d'urgence le vœu populaire. » (Suivent les signatures.)

Hier, dans la soirée des groupes de jeunes gens ou plutôt des enfants de 16 à 18 ans, assez uniformément vêtus de casquettes et de blouses ont paru dans les quartiers St.-Denis et St.-Martin. Ils ont été dispersés vers 10 heures. A onze heures et demie la rue Montmartre a été parcourue par des rassemblements qui n'avaient pas de sens politique. Le poste des Petits-Pères leur a barré le chemin vers la rue du Mail et les a également dispersés.

Les scènes d'hier ne se sont pas renouvelées aujourd'hui. Il n'y a pas eu d'attroupements dans la soirée ni dans la nuit. Les jeunes gens qui promenaient à travers les rues la pétition relative à l'abolition de la peine de mort ont compris qu'ils faisaient à Barbès plus de mal que de bien, et ils se sont pour la plupart dispersés sans attendre les sommations de la force publique.

On dit que quatre ministres sont d'avis d'une commutation de peine pour Barbès. Il y a neuf ministres. Il y en a donc cinq qui seraient de l'avis de l'exécution à mort. Mais nous devons dire qu'à l'heure où nous écrivons, il n'y a encore rien de décidé à cet égard.

Cependant les mesures sont prises au Luxembourg comme si l'exécution devait être fort prochaine. Fieschi ne fut exécuté que trois jours après sa condamnation. Alibaud le fut dans les vingt-quatre heures. (Corresp.)

PS. du 14, 2 heures 1/2 — Les troupes sont consignées dans leurs casernes ; toutes les armes sont dressées en faisceaux dans les cours ; de nombreuses estafettes parcourent la capitale.

On assure à l'instant que la peine prononcée contre Barbès vient d'être commuée en une détention à perpétuité.

Si l'en était ainsi, on verrait se réaliser les bonnes paroles adressées par le roi à la sœur de Barbès : « Espérez, prenez courage. »

Le Courrier de Lyon du 15 publie une lettre de Marseille du 10 qui porte ce qui suit :

Dimanche dernier, une nouvelle perquisition a été faite dans une chambre louée par le sieur Carpentras ; on nous assure qu'elle a amené la découverte d'une pièce fort importante et qui inculperait gravement un des prévenus maintenant en fuite.

Le nommé Rambaud, tisserand, contre lequel il existait un mandat d'arrêt, a été arrêté hier comme impliqué dans la même affaire.

Le roi, à l'occasion de l'anniversaire du 27, 28 et 29 juillet 1830, vient d'adresser la lettre émise suivante aux évêques :

Monsieur l'évêque, la France va célébrer l'anniversaire des journées des 27, 28 et 29 juillet 1830, et dans cette solennité nationale, son premier hommage est dû à la mémoire des citoyens qui succombèrent en défendant les lois et la liberté. Nous croyons dignement interpréter son vœu en réclamant, pour ses illustres victimes, les suffrages que l'Eglise accorde aux chrétiens morts dans son sein. Vous aurez donc à faire célébrer, à cette intention, le 27 de ce mois, un service funèbre dans toutes les églises de votre diocèse, et vous vous concerterez à cet effet avec les diverses autorités.

Paris, le 11 juillet 1839. Votre affectionné, Louis-Philippe.

La dépêche télégraphique adressée au préfet de Bordeaux, excite une vive rumeur dans la presse. On annonce des interpellations à la chambre. Les pétitions de ports de mer arrivent par masse à Paris ; toutes sont modérées dans l'expression, mais fortes et énergiques dans la pensée.

On lit dans le Moniteur l'extrait suivant d'une dépêche télégraphique de l'agent des affaires étrangères à Marseille, datée du 15, à 5 heures du matin :

On mande de Constantinople que le sultan est gravement malade.

Le 26 juin, on parlait à Alexandrie d'une bataille qui aurait eu lieu le 21 entre les Turcs et les Egyptiens ; mais on n'avait pas de détails.

La flotte turque était encore le 28 juin dans le détroit des Dardanelles ; l'amiral Lalande se trouvait avec l'Éna à Ténédos. Le reste de l'escadre était à Ourlac.

L'escadre anglaise, composée de 15 bâtiments, a quitté Malte le 2 juillet, se dirigeant sur les côtes de Syrie.

NOUVELLES D'ORIENT.

Voici les deux rapports d'Ibrahim-Pacha sur ses premières opérations militaires :

Rapport d'Ibrahim du 4 juin. — Quartier général d'Alep. — La situation de l'armée égyptienne devient désagréable et pénible. La cavalerie ennemie pousse ses excursions jusqu'à Zagur, soulève tous les villages, en

l'expérience du passé et le danger de moment arrachaient toujours de lamentables cris.

Quand le nouveau sujet de terreur avait cessé, Louis XVI essayait de le faire oublier en proposant des énigmes à son fils, et les réponses ingénues du royal enfant parvenaient à ramener la gaieté sur ces visages tant de fois sillonnés de larmes.

Charles, lui demandait un jour le roi, qui est-ce qui est blanc et noir et ne pèse pas une once ? qui va nuit et jour comme le vent, qui dit et apprend mille choses sans parler ? — Je crois que c'est un cheval, répondit le dauphin. — Y pensez-vous, Charles, un cheval ? — Sans doute, papa ; est-ce qu'un cheval ne peut pas être noir et blanc ? — En effet. — Enfin au cheval court la poste et il ne parle pas. — C'est encore juste, mon ami ; mais un cheval pèse un peu plus d'une once et il ne dit pas de nouvelles. — Attendez donc papa, je crois que j'y suis ; c'est la Gazette, et après avoir deviné, le jeune prince se mit à rire de si bon cœur qu'il fit partager sa joie à tous ceux qui l'entouraient.

— Eh bien ! en voici une autre, continua le roi ; quelle est la dame la plus intéressante, la plus noble, la plus belle du monde ? — C'est maman, interrompit vivement le dauphin en se jetant dans les bras de la reine. — Un instant, Charles, je n'avais pas fini, poursuivit son père, écoutez jusqu'au bout ; je vous demandais donc quelle est la dame la plus intéressante, la plus noble, la plus belle du monde, et qui, malheureusement, éloigne et fait fuir tout le monde ?

— Le jeune prince fut moins pressé de répondre, il se gratta l'oreille, et se pencha vers sa sœur qui lui souffla tout bas ces trois mots : — C'est la vérité. — Mon papa, c'est la vérité, répondit hardiment le dauphin ; mais pour vous la dire tout entière, je dois vous avouer que ce n'est pas moi qui ai trouvé celle-là.

C'est dans ces entretiens que s'écoulaient les heures de récréation quand le temps ne permettait pas d'aller jouer dans le préau de la prison du Temple. Ce temps qui était si bien réglé que l'étude en avait le plus grand parti, sans que pour cela le maître se fatiguât d'enseigner et l'élève d'apprendre, ce temps s'écoula ; puis arriva l'hiver ; l'année 1793 venait de commencer ; jamais le dauphin n'avait vu couler tant de larmes ; ses réponses les plus naïves ne provoquaient plus le moindre sourire. On ne lui disait pas le grand malheur qui se préparait pour lui, et la contenance ferme et courageuse de son père ne pouvait pas le lui faire soupçonner.

Le 20 janvier arriva ; quand on vint lui annoncer son arrêt de mort, Louis XVI était plongé dans une profonde méditation ; M. de Malesherbes entra ; à l'approche de son défenseur le roi se leva de sa chaise : « Monsieur de Malesherbes, lui dit-il, je suis occupé depuis deux heures à rechercher si pendant le cours de mon règne j'ai mérité de mes sujets le plus léger reproche, eh bien ! je vous le jure dans toute la vérité de mon cœur, comme homme qui va paraître devant Dieu, j'ai constamment voulu le bon

traine les habitants, passé outrepassé l'Épiphane, nargue les soldats égyptiens et proclame partout qu'Ibrahim est trop lâche pour attaquer. Il en résulte une fâcheuse impression sur l'armée, et Ibrahim est furieux de ne pouvoir se venger. Il n'arrive pas de nouvelles de l'intérieur. Les Anasès se sont réunis en grandes masses et ont pénétré dans la Syrie dans la direction nord de Damas. Le cheikh qui l'année dernière se trouvait à la tête des insurgés du Hauran et qui est maintenant pour Ibrahim, a, il est vrai, résisté à ces pillards ; mais forcé de céder au nombre, il s'est retiré sur Hama, l'ancien quartier-général d'Ibrahim.

L'armée turque reçoit chaque jour de nouveaux renforts ; mais Ibrahim ne dit pas quelle est sa force ni quelle position elle a prise, et si elle ne s'est pas encore avancée jusqu'à Alep, c'est parce qu'elle ne veut pas risquer une bataille décisive, ou bien parce qu'elle compte sur des insurrections au sud et à l'ouest de la Syrie. Ainsi, dit Ibrahim, il ne nous reste pas d'autres moyens que de commencer aussi la guerre, de rechercher l'ennemi et de le forcer à une bataille décisive, sur l'issue de laquelle je n'ai aucun doute. Ibrahim ajoute que l'armée turque est indisciplinée, qu'elle manque de vivres et de munitions, que les officiers et soldats sont mécontents, et qu'il y a déjà mille transfuges dont on ne saura que faire si l'attaque n'a pas lieu immédiatement.

La force de l'armée turque ne résulte que de notre attitude défensive et des insurrections. Si nous persistons dans notre système de défense passive, je serai forcé d'envoyer des troupes dans des localités insurgées, ce qui affaiblirait l'armée, et dans ce cas, je ne pourrais pas répondre du résultat. A la fin de la dépeche, Ibrahim sollicite l'ordre exprès de quitter la position d'Alep avec l'armée, et d'attaquer l'armée du sultan. Ce rapport est arrivé le 10 juin. Méhémed-Ali, convaincu de la puissance des motifs d'Ibrahim, et d'avoir tout fait pour prouver au monde qu'il n'avait pas cherché lui-même la guerre au sultan, a enfin tiré l'épée et envoyé le même jour l'ordre à son fils d'attaquer immédiatement l'armée turque. Depuis ce moment la guerre a commencé de la part de l'Égypte et Ibrahim a obtenu carte blanche pour agir comme il voudrait.

Deuxième rapport daté du 8 juin (27 rabii au 1<sup>er</sup>).

Les circonstances ont forcé Ibrahim pacha de se porter en avant avec l'armée et de se rapprocher de l'armée ottomane. Il écrit de Tussell ce qui suit : « Avant-hier, j'apprends que le général turc, Soliman pacha, venant de Maradsch, s'était emparé de la ville d'Ainab, avec 600 hommes de cavalerie (mais non de la cavalerie qui est occupée par un bataillon.) J'envoyai contre lui 600 hommes de la cavalerie irrégulière ; la cavalerie turque se porta au-devant d'eux et après un combat qui dura quelques heures, l'ennemi se retira dans la ville et la cavalerie à Tussell, hier je reçus la nouvelle qu'on avait tiré des coups de canon sur mes avant-postes. Aussitôt je marchai contre l'ennemi avec ma cavalerie et quatre batteries d'artillerie ; bientôt j'aperçus une masse de cavalerie turque régulière, mais quand je voulus l'attaquer elle se retira en toute hâte et en désordre.

Des prisonniers m'ont assuré que Hafiz-Pacha commandait cette cavalerie ; maintenant j'ai fait tous les préparatifs nécessaires pour enlever Aintab à l'ennemi. La garnison de la citadelle fait feu sur les Turcs ; et la ville sera attaquée de deux côtés à la fois par Soliman-Pacha et par moi. Dans la contrée de Payas, sans trois-ions d'Alexandrette, les habitants chrétiens d'une montagne se sont révoltés et ont pris les armes ; 7,000 hommes envoyés contre les rebelles ont gravi la montagne et les ont chassés ; on les a passés au fil de l'épée. Une proclamation aux habitants de la Syrie les menace tous du même sort en cas de rébellion.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

On écrit de Madrid, le 4 juillet : Le brigandage continue toujours à être le caractère distinctif de cette malheureuse guerre. Les factious se multiplient, et des voleurs s'arment et pillent sous le nom de partisans.

Les nouvelles de Valence confirment la déroute complète de l'ennemi aux environs de Terruel. Indépendamment de ses pertes en blessés ou tués, le désordre fut tel dans les rangs, que les muletiers en profitèrent pour emporter les bagages et rentrer dans leurs foyers.

Nous recevons une lettre de Madrid du 5, avec les journaux de la même date. On nous annonce une nouvelle assez importante : il serait question du départ de la reine Christine, qui quitterait l'Espagne, allant à l'étranger. Cette résolution spontanée aurait été prise par S. M., dans sa conviction, dit-on, de faciliter les moyens d'obtenir la paix du pays. C'est à cause de cette résolution que le marquis de Las Amarillas a été presque forcé de se rendre à Madrid par ordre du gouvernement.

La reine confiera, dit-on, la régence de sa fille à trois hommes d'état : le maréchal Espartero, duc de la Victoire, président, le marquis de Las Amarillas et comte d'Ofalia. Cette régence, espèce de pouvoir militaire, prendrait toutes les mesures nécessaires pour préparer le pays à un accommodement politico-dynastique susceptible de pacifier la Péninsule. La source dont nous tenons cette nouvelle mérite notre confiance. (Néromial Bordelais.)

Des correspondances de la frontière, qui méritent notre confiance, nous font croire que Moroto et son armée travaillent pour décider don Carlos à quitter au plus tôt, le territoire espagnol avec son épouse, en confiant ce qu'ils appellent la régence, au prince des Asturies. De cette manière et si ces projets sont convenus d'avance avec Espartero, il ne restera alors qu'à publier les conditions politiques attachées à l'alliance, les deux obstacles personnels de don Carlos et de la reine Christine étant désormais hors de cause. Voilà des données vraisemblables que nous serions heureux de voir se réaliser. (Memor. Bordelais.)

HOLLANDE.

On écrit de La Haye, 15 juillet : La première chambre des États-Généraux est convoquée pour jeudi à l'effet de recevoir de la part du gouvernement une com-

muniqués qui gardent la porte, on l'arrête, on lui demande où il court. « Je vais parler au peuple, dit-il avec énergie. — C'est impossible, vous ne pouvez pas sortir. — Je vous en supplie, reprend-il en joignant les mains, laissez-moi m'aller mettre à genoux devant le peuple et le prier de ne pas faire mourir papa. »

Un officier municipal le ramena dans la chambre, et il ne fallut pas moins qu'une parole sévère du roi pour contenir l'enfant en proie au plus violent désespoir.

La reine était veuve et ses enfants orphelins. Pendant longtemps il ne fut pas possible de s'occuper d'autre chose, dans la prison du Temple, que de donner des regrets à celui qui n'était plus. Cependant il fallut bien que la mère se chargea de l'éducation de son fils et de sa fille ; aidée, encouragée

née, et quand le lendemain il entendit battre encore la générale autour du château, il se réfugia avec effroi auprès de sa mère en s'écriant : « Maman, est-ce qu'hier n'est pas fini ? »

Non, car ce même hier dura jusqu'au 10 août suivant, et le lendemain la famille royale était prisonnière dans la tour du Temple.

2<sup>e</sup> ÉPOQUE. — LE PRISONNIER.

Nous venons d'entrer dans cette longue suite de malheurs où l'on marche les pieds dans le sang, où à chaque pas on heurte un échafaud, où le hurlement ne peut plus compter les têtes qui tombent, tant la révolution met de zèle à lui fournir des victimes. D'autres se sont chargés de vouer à l'exécution ceux qui firent jouer l'instrument de mort ; d'appeler les larmes de la pitié sur ceux qui moururent avec courage, dans une lutte où les adversaires, qui disposaient de toutes les forces, ne laisserent pas même l'arme de la parole à ceux qu'ils appelaient au combat ; c'est seulement l'agonie d'un enfant que nous voulons raconter.

Il était encore à cet âge doré où l'on ne comprend pas toute son infortune ; le plus grand chagrin du jeune prince, c'était de voir pleurer ses deux frères : maman la reine et maman Elisabeth. A la prison du Temple, aussi bien que dans le parc de Versailles, aussi bien que dans le jardin des Tuileries, il avait son petit enclos où les fleurs manquaient sans doute d'un peu de soleil ; mais enfin, là encore, il pouvait cultiver quelques fleurs.

Le roi, qui avait, même au dire de ses ennemis, toutes les vertus qui font le bon père de famille, donnait tous ses soins à l'éducation de son fils ; il se plaisait à exercer cette jeune intelligence qui, déjà plus d'une fois, s'était fait remarquer par d'ingénieuses réparties et par une singulière vivacité d'esprit. Ainsi, comme le dauphin et son père jouaient un jour aux quilles, il arriva que Louis XVI perdit plusieurs parties sans pouvoir marquer plus de seize points : « Ce nombre seize est bien malheureux, dit le roi. — Hélas ! nous souffrons tous pour lui, reprit l'enfant ; mais il faut espérer qu'il finira par gagner la partie. »

Tous les jours, dès six heures du matin, le roi se levait et préparait les légumes qu'il devait donner à son fils ; à dix heures les prisonniers du Temple se réunissaient chez la reine, où l'on se livrait à l'étude. Ces heures étaient bien douces encore pour les captifs, et tant que la leçon durait, chacun semblait oublier sa grandeur passée, ses dangers à venir ; mais trop souvent hélas ! les bruits du dehors venaient interrompre les paisibles scènes de famille. Des cris de mort, proférés dans la rue ne rappelaient que trop bien aux royales victimes, qu'après le sacrifice de leur trône et de leur liberté, elles n'avaient même plus le droit de compter sur leur vie.

C'est dans ces cruels moments que le courage de Louis XVI grandissait avec le péril ; ce courage, qui consistait seulement à savoir souffrir, lui permettait d'opposer un visage calme à l'orage qui le menaçait, et de rassurer par sa contenance tranquille une épouse, une sœur et deux enfants, à qui



manication politique qui aura également lieu le même jour dans la seconde chambre.

On nous écrit que le gouvernement se propose de démobiliser les schuitbergen et que S. M. a rendu ces jours derniers un arrêté qui accorde démission honorable aux volontaires près des états-majors avec remerciements pour les services rendus par eux à l'état.

BELGIQUE. — Bruxelles, le 15 juillet.

M. le chevalier Depouques Dupuich, secrétaire de la commission belge à Utrecht (Hollande), est arrivé hier à Bruxelles dans l'après-midi pour soumettre à M. le ministre des finances le travail relatif au transfert arrêté par les deux commissions belge et néerlandaise. M. Depouques Dupuich retournera demain à Utrecht.

Il y a dans ce moment-ci une telle affluence d'étrangers à Bruxelles, que tous les hôtels sont pleins. C'est au point qu'avant-hier au soir à cinq heures, deux voitures de postes attelées chacune de quatre chevaux, ont pendant plus d'une heure parcouru nos rues principales, allant d'hôtel en hôtel, sans trouver place nulle part. La famille anglaise qui les montait a dû finir par accepter les mansardes qui lui étaient offertes, faute de mieux, dans un de nos principaux hôtels de la place Royale.

A Anvers et à Gand, il paraît en être de même.

Dans tous les environs de Bruxelles les récoltes sur pied ont une apparence magnifique; les froments surtout se distinguent par la longueur et la grosseur des épis qui commencent à jaunir. Quelques champs de seigle sont versés, mais leur maturité se fait bien; ils donneront seulement un peu plus de difficultés pour les moissonner, le grain est gros et bien nourri, celui le plus rapproché de terre n'a pas encore souffert. On admire la beauté des plantes de pommes de terre, des légumes et la force de végétation des avoines. Si les mauvais temps ne viennent point contrarier la récolte, il y aura une grande abondance.

Bruxelles, le 15 juillet. — (5 heures.) La bourse est sous l'influence de la panique; peu de monde et point d'affaires. Fonds de l'Etat: dette active 2 1/2 p. c. 55 5/4, 5 p. c. 101 5/8, 4 p. c. 91 7/8 A., 5 p. c. 70 5/8. Société Générale titres en nom 11 7/8, certificats au porteur émission de Paris 1650, Société de Mutualité 1050 (105) et A., Banque de Belgique 747 3/4 (74 5/4) A., Société de commerce 1180 (118) P.

L'actif espagnol a fortement baissé, on ne sait par quel motif, il est coté 18 7/16 A.

Anvers deux heures 5/4. — par voie télégraphique. — Arden 18 1/2 9/16.

LIÈGE, LE 16 JUILLET.

Le 8 du courant, un infanticide a été commis à Waret-Lévéque, arrondissement de Huy. Un enfant a été étranglé par sa mère. Cette malheureuse, âgée d'environ 24 ans, ayant été arrêtée, ne tarda pas à tout avouer. Elle indiqua l'endroit où elle avait enterré son enfant, qu'on y trouva en effet ayant encore au cou le morceau de linge qui avait servi à la strangulation. Interrogée par le juge, elle a réitéré ses aveux.

Le 7 juillet, un incendie a consumé dans la commune de St-Gérard, province de Namur, une ferme et toutes les denrées qu'elle renfermait. Les bâtiments étaient assurés. On estime la perte à 10,000 fr. La cause de ce sinistre est assez singulière. Un étranger avait donné dans cette commune un feu d'artifice en plein air; une fusée tomba sur les toits de la ferme, et y mit le feu. Cette sorte de spectacle devrait être interdite dans les champs, où la réunion d'un grand nombre de matières combustibles doit le rendre dangereux.

Ordre de Léopold. — Par arrêté royal en date du 12 juillet 1859, le sieur Grandgagnage (C.-E.-J.-F.), directeur des contributions directes, cadastre, douanes et accises de la province de Liège, est nommé chevalier de l'ordre Léopold.

Il est probable que notre gouvernement créera six légations en Allemagne, savoir: Francfort, Munich, Stuttgart et Carlsruhe, Dresde, Hanovre, Hambourg qui aussi se répartiront entre elles la représentation de la Belgique près des états allemands d'une moindre importance. Le chef de la première aura le rang de ministre plénipotentiaire.

Le nombre d'étrangers arrivés à Anvers depuis quinze jours, surtout de la Hollande et de l'Angleterre, est considérable. On les remarque de la Guide des voyageurs à la main, visitant nos églises, nos établissements publics et nos beaux bassins. Partout ils sont accueillis avec la plus grande affabilité.

Il est possible que le règlement définitif des points qui restent à régler entre la Hollande et la Belgique donne lieu à des discussions entre les gouvernements, mais entre les populations des

par Mme. Elisabeth, elle se livra toute entière à ses devoirs de famille; quand l'heure de l'étude sérieuse était passée, on se délassait du travail par un jeu que le roi avait inventé pour son fils; c'était le loto géographique. On tirait d'un petit sac des noms de ville que l'on marquait ensuite d'un jeton sur la carte géographique, la partie consistait à couvrir le premier cinq noms de ville, et le gagnant devait dire de mémoire l'histoire des principaux événements qui s'y étaient passés. Un soir l'enfant amena le jeton qui portait le nom de Péroune, il jeta un cri d'étonnement: « Oh! maman, dit-il, que j'ai eu la main malheureuse! c'est à Péroune que Charles III, pris par Herbert, comte de Vermandois, mourut prisonnier en 929. C'est aussi à Péroune que le roi Louis XI fut retenu par trahison en 1468, et que Charles-le-Téméraire pensa le faire assassiner. C'est encore à Péroune que fut signée la Ligue de 1576, cause de tant de guerres et des meurtres de Henri III et de Henri IV. Mais dites-moi donc, maman, ajouta-t-il à voix basse, ici ne sommes-nous pas nous-mêmes à Péroune? » La reine, effrayée sur son avenir et sur celui de ses enfants, ne put retenir ses larmes. Ce soir-là la partie de loto ne fut pas continuée.

On avait donné au jeune prince un instituteur nommé Paris; c'était un homme qui avait la parole rude, des mouvements brusques, et qui affectait même une impolitesse plus que républicaine en parlant aux prisonniers du Temple; voilà pourquoi la municipalité s'était empressée de lui confier la haute surveillance du fils de Louis XVI. La reine trouva par hasard, et pendant que cet homme était là, un papier caché dans le clavier de madame Royale; Paris se tourna avec intention pour lui laisser lire ce papier, elle le parcourut; c'était un projet d'évasion pour elle et ses enfants, le plan clairement exposé lui parut merveilleusement conçu, elle echa vivement le papier; mais Paris, en se rapprochant de la reine, lui dit: « Consentez-vous, madame? nous sommes prêts! »

En effet, c'était cet homme à l'abord repoussant, qui avait imaginé ce projet de délivrance, et qui ne demandait pas mieux qu'exposer sa vie pour le mener à bonne fin.

D'abord les captifs se laissèrent aller à toutes les illusions que l'espérance venait leur offrir; pendant quelques jours leurs cœurs s'élevèrent à la joie, ils eurent des nuits plus calmes, des moments de vrai bonheur; mais ce temps dura peu; les gardes de la prison furent doublés, la surveillance plus rigoureuse: « Nous avons fait un bien beau rêve, et voilà tout dit la reine. » On arracha son fils de ses bras, on l'isola même madame Royale de son jeune frère, et Marie-Antoinette fut envoyée à l'échafaud ou l'asceur de Louis XVI la suivit quelque mois plus tard.

Quand on l'eut séparé de sa mère, il demanda aux municipaux qui l'enfermaient quelle était la loi qui ordonnait qu'on l'empêchât de pleurer, dans une même prison, avec celle qui lui avait donné le jour. Un homme vint se placer devant lui, leva le bras comme pour frapper l'enfant, et lui dit: « Tais-toi, Capet, nous n'aimons pas les raisonneurs! » Cet homme c'était le cor-

deux pays, la paix et l'union sont définitivement cimentées. Nous formons pour notre part le vœu que les gouvernements restent aussi unis que les peuples.

La Gazette d'Augsbourg publie la lettre suivante, reçue de Constantinople, par voie extraordinaire, et datée du 25 juin: Le sultan approche de sa fin. Les consultations médicales se succèdent continuellement, et ne confirment que trop, que tout espoir de le sauver est perdu. Il part des courriers pour toutes les directions, afin d'annoncer cette nouvelle importante. Il paraît que depuis hier le sultan est sans connaissance, et il peut perdre la vie avant la fin de la semaine.

On lit dans le Courrier anglais: Le sultan, à ce qu'on assure, a déjà pourvu au règlement des affaires dans le cas de sa mort, en désignant un régent chargé d'administrer le gouvernement de l'empire pendant la minorité du prince impérial, le Sultan Abdul-Medjid, qui est dans sa dix-septième année. Il est très difficile de juger des conséquences qui accompagneront probablement la mort du monarque régnant de Turquie.

Des négociations sont entamées, en ce moment pour cet objet sous les auspices des trois puissances; en cas de mort du Sultan on peut croire que le régent serait sans beaucoup de difficulté, amené à reconnaître l'indépendance de l'Egypte pour rétablir une tranquillité temporaire. La proposition du gouvernement français est la restitution par Méhémet-Ali d'une vaste partie de la Syrie (le district d'Adana), pour prix de sa reconnaissance par le Sultan.

CONSEIL PROVINCIAL.

Séance du 15 juillet. La séance s'ouvre à 5 heures, 29 membres seulement répondent à l'appel.

Après lecture et approbation du procès-verbal le conseil passe aux objets mis à l'ordre du jour.

1<sup>o</sup> Rapport de la demande formée par la commission administrative de la cas-se de prévoyance en faveur des ouvriers mineurs.

M. de Chrestet, rapporteur, conclut à ce que cette demande soit rejetée. La commission craint surtout de poser un précédent fâcheux que pourraient invoquer d'autres établissements du même genre qu'on pourrait établir en faveur d'ouvriers appartenant à une autre industrie.

L'urgence étant déclarée, les conclusions sont adoptées.

2<sup>o</sup> Rapport sur la proposition de M. Neef, relative au jury d'examen, et ainsi conçue:

« Convaincu qu'une partialité qui ne tend rien moins qu'à l'anéantissement complet des Universités de l'Etat, préside à la formation du jury d'examen le soussigné a l'honneur de vous proposer d'émettre le vœu qu'une répartition égale entre les quatre universités que compte le pays, ait lieu dorénavant, dans la nomination du jury susdit. »

M. de Potesta informe le conseil que la commission à laquelle cette proposition avait été renvoyée n'a pas eu le temps de l'examiner, et propose de la renvoyer à la députation.

M. Neef. En ce cas je demande qu'on la discute sans rapport.

M. Seronx. Une proposition ayant le même but a été proposée à la députation lors de la rédaction de l'exposé de la province, mais la proposition a été rejetée, trois voix s'étant prononcées pour et trois voix contre la proposition.

M. Richard. Je trouve qu'il est fort sage de discuter sans rapport, une affaire qui a déjà partagé la députation.

M. de Tornaco. Je suis fort surpris que la commission ne se soit pas occupée de cette proposition, elle n'est pas aussi difficile qu'importante.

M. de Potesta justifie la commission.

M. Richard. Nous venons de compléter la députation, il s'y trouve donc un membre pour la départager. Pourquoi ne lui renverrions-nous pas la proposition?

M. Neef développe sa proposition. La partialité qui a présidé jusqu'ici à la composition du jury est si frappante que peu de chiffres suffiraient pour l'établir. Il en résulte que les élèves des universités mal ou non représentées se croient d'avance sacrifiés et cette crainte paralysera une partie de leurs moyens. La présence au jury de membres étrangers à l'enseignement est un deuxième abus que je crois utile de signaler. Des hommes tels que M. M. Dubois, Fallon, Raikem, peuvent être de forts bons juristes, mais ne peuvent être que de mauvais examinateurs. Les questions de pratiques qu'ils posent doivent nécessairement embarrasser des élèves qui n'ont vu que des théories. Enfin ce qui est encore d'une choquante injustice c'est la répartition des bourses d'étude. Ces bourses sont accordées en plus grand nombre aux élèves de l'université de Louvain qu'aux élèves des universités de l'Etat; voici maintenant, messieurs, le relevé des membres qui ont composé le jury.

En 1858 six jurys d'examen se composaient de 42 membres. Sur ce nombre

Table with 2 columns: Number of members and University/Location. 18 étaient étrangers à l'enseignement, 8 id. professeurs à l'université de Louvain, 7 id. id. de Gand, 6 id. id. de Liège, 5 id. id. de Bruxelles.

En 1859 c'est bien plus frappant encore, sur 24 membres du jury que la chambre des représentants devait nommer. Elle en a choisi

Table with 2 columns: Number of members and University/Location. 10 hors des corps enseignants, 8 parmi les professeurs de Louvain, 2 id. id. de Gand, 2 id. id. de Bruxelles, 2 id. id. de Liège.

De tels chiffres se passent de commentaires; je voudrais donc que l'on émit le vœu que cette matière fut bientôt soumise au pouvoir législatif et que chaque université fût alors investie du droit de nommer elle-même ceux qu'elle voudrait envoyer au jury d'examen.

M. le gouverneur. Je ferai observer au conseil que la proposition de M. Neef me semble tout-à-fait sortir de ses attributions elle n'a pas pour objet un intérêt provincial. D'ailleurs cette proposition n'est pas fondée. Les statistiques prouvent que ce sont les élèves de l'université de Liège qui ont obtenu jusqu'ici le plus de succès devant le jury d'examen, et l'exposé de la province l'établit.

donner Simon, le nouveau geôlier du jeune roi, car toute l'Europe l'avait salué du nom de Louis XVII; mais en France les trinités et la populace ne l'appelaient que le Louveteau. Confié aux soins de cet homme on plûtôt livré à ses mauvais traitements, il n'eût plus même l'étude pour consolation; Simon n'aimait pas les livres, il jeta le dévolu sur ceux de son prisonnier, et lui donna pour toute récréation que la permission de parcourir une grande pancarte intitulée les Droits de l'homme.

Simon n'aimait pas la promenade, il défendit au jeune roi de se promener à l'avenir dans le jardin de la prison; Simon n'aimait pas les oiseaux, il fit retirer de la chambre de son prisonnier deux serins apprivoisés, que madame Elisabeth avait élevés pour son neveu; mais Simon aimait à boire, aussi s'attachait-il souvent, et disait-il en tendant son verre: « Allons, viens toi, Capet, et verse-moi du vin. » L'enfant eut grand-peine à s'accoutumer à de semblables paroles; mais le moindre murmure était si sévèrement châtié qu'il finit bien force de se résigner; ce rôle de valet que lui enseignait à force de mauvais traitements ce terrible ami de l'égalité.

Simon était parfois d'humeur joyeuse; alors il se mettait à chanter, mais il n'aimait pas à chanter seul, et quoiqu'il ne sût que ces épouvantables refrains qu'on hurrait autour des guillotines, il fallait que le jeune roi se décidât à faire chorus avec lui s'il ne voulait pas être battu. Simon avait le sommeil fort tendre, le plus léger bruit l'éveillait dans la nuit; mais comme il ne trouvait pas amusant de veiller tout seul, il allait secouer brusquement le petit roi en lui disant: « Dors-tu, Capet? » et il l'obligeait à lui répondre. Simon n'aimait pas qu'on eût des idées religieuses, il avait expressément défendu à son frère de jamais prier Dieu sous peine de correction. Un soir il surprit l'enfant qui se tenait les mains jointes et à genoux devant son grabat; « Dis-moi ce que tu fais là, Capet, dis-le moi, ou je te tue! » Le jeune roi avoua qu'il récitait une petite prière que sa maman lui avait apprise. Aussitôt Simon saisit l'enfant par le bras, et il le jeta dans un cabinet noir où, durant plusieurs jours, on ne lui donna que du pain et de l'eau.

Simon avait une femme qui se sentait quelquefois émue de pitié à l'aspect des souffrances de ce pauvre enfant; elle tâchait d'améliorer sa situation, et en cachette de son mari, elle lui procurait quelques douceurs. Une fois elle osa faire entendre au terrible geôlier qu'il y avait de l'inhumanité à ne pas laisser un seul jouet au petit Capet: « Il en aura demain, répondit Simon; tu as raison, les enfants ont besoin de s'amuser. »

Le lendemain, Simon apporta au jeune roi une petite guillotine; saisi d'horreur l'enfant se cacha les yeux dans ses mains, il s'écria: « Je n'y toucherai pas, j'aime mieux mourir! » Simon s'élança sur lui, un chenil à la main, et sans la présence de M. Naudin, chirurgien qui se trouvait là pour soigner la femme Simon, malade au lit, la victime aurait cessé d'avoir à souffrir des brutales colères de son bourreau.

Lorsque deux jours après le chirurgien revint pour visiter la malade,

Quant aux chiffres présentés par M. Neef, ils sont loin d'être assez complets pour établir la partialité; M. Neef ne vous présente que les nominations de la chambre, il ne dit pas que les choix du gouvernement et du sénat ont toujours rétabli l'égalité.

M. de Tornaco. La compétence du conseil provincial ne peut, à mon avis, être révoquée en doute, car la proposition de M. Neef intéresse au plus haut point la province: La partialité du gouvernement est si grande, qu'elle doit finir par porter à notre université les coups les plus sensibles, et la perte de ce foyer de lumières ferait bien certainement déchoir notre province du rang qu'elle occupe. D'ailleurs, le conseil a-t-il toujours été si scrupuleux à s'abstenir des vœux qui n'avaient pas pour objet des intérêts purement provinciaux? Vous savez tous que non; rappelez-vous seulement le vœu que vous avez formé l'an passé, sur le traité des 24 articles.

M. le gouverneur. Des précédents, quels qu'ils soient, ne détruisent pas la loi.

M. Neef. Je pourrais vous rappeler en outre les votes du conseil sur...

M. le gouverneur. Je ne nie rien de tout cela; mais les faits ne détruisent pas la loi.

M. Destriveaux. Les faits ne détruisent pas la loi, je l'admets; mais où est la loi qui défend au conseil d'émettre des vœux sur des objets d'un intérêt général, mais qui se rattachent en même temps à des intérêts provinciaux? Le conseil ne peut statuer que sur des intérêts purement provinciaux; mais il en est autrement quand il ne s'agit que d'émettre des vœux. Quel ou nous empêchera d'éclairer le gouvernement, on verra raisonner du silence de la loi pour nous défendre d'avertir le gouvernement de ses fautes? Avant la révolution on voulait aussi nous le défendre, mais ce fut en vain. Aujourd'hui nous jouissons d'une somme de liberté beaucoup plus grande, on voudrait l'essayer?

Notre position quoique moins élevée que celle du gouvernement, et précisément il parce qu'elle est moins élevée nous permet de mieux voir, de mieux apprécier les choses, et ce que le plus simple citoyen peut faire nous ne le pourrions, c'est-à-dire d'éclairer le gouvernement en lui faisant connaître un vœu.

M. le gouverneur. Je n'ai parlé de l'incompétence du conseil que pour faire une simple observation, le conseil y aura tel égard qu'il croira convenable.

M. de Longrée. On vous a produit des chiffres pour établir que toutes les universités de l'état n'étaient pas traitées avec égalité, mais remarquez que M. Neef ne parle que des choix faits en 1859 par la chambre; il sait bien que s'il ajoutait à ces choix, ceux faits par le gouvernement l'égalité serait ratablie; ainsi il n'a eu garde de les citer. M. Neef qui accuse le gouvernement de partialité, ne l'a-t-il donc pas été un peu lui-même. Mais si même cette inégalité était réelle, je crois que les termes dans lesquels est conçue la proposition la rendent tout-à-fait inacceptables. Ces termes sont inconvenants et injurieux. Ce n'est pas en des termes semblables qu'un corps doit s'adresser à un corps plus élevé.

M. Neef. Je demande que M. de Longrée soit rappelé à l'ordre. Je le demande formellement.

M. de Longrée. C'est bien plutôt M. Neef qui devrait être rappelé à l'ordre puisqu'il taxe de partialité, imputation très-odieuse, les premiers corps de l'état.

Le président. Je ne crois pas que ce soit ici le cas d'un rappel à l'ordre. Les termes dont M. de Longrée s'est servi ne s'appliquent pas à M. Neef, mais à sa proposition.

M. de Tornaco. Je crois aussi qu'il n'y a pas lieu à rappeler à l'ordre, je me félicite d'être resté jusqu'aujourd'hui encore, ce soit un de nos adversaires et non pas un de nos amis qui ait donné occasion à cette menace de rappel à l'ordre.

M. Neef. Le rappel à l'ordre! je l'exige absolument!

M. Vandestein, fils. Il vient d'échapper à M. de Tornaco une expression que je ne puis laisser passer sans la relever. Il a parlé d'adversaires et d'amis, ces mots font supposer qu'il se trouve dans cette enceinte deux camps opposés, et c'est là une supposition que je ne puis admettre: nous n'avons tous qu'un seul et même but, le bien-être de la province. (Adhésion.)

M. Lombard. J'avoue que je ne comprends pas bien la proposition de M. Neef: le jury d'examen se compose de sept membres, comment voudrait-il les répartir d'une manière égale entre quatre universités?

M. Neef. Que chaque université nomme deux membres, que le gouvernement nomme un 9<sup>e</sup> membre qui sera président et alors il y aura égalité.

M. Lombard. Mais où nous mènera ce système? Avec la liberté telle que nous la possédons, le nombre des universités peut encore s'augmenter ou décroître, et alors on se trouvera de nouveau dans la nécessité de changer l'ordre établi. Les notes que j'ai prises ne concordent du reste aucunement avec les chiffres de M. Neef. Le jury pour le grade de docteur en médecine a toujours été composé de trois membres appartenant aux universités de l'état, de deux membres de l'université de Louvain et de deux membres de l'université libre.

M. le président propose d'amender la proposition de M. Neef comme suit: « Charger la députation d'engager le gouvernement d'aviser sur mesures les plus propres pour faire cesser toute inégalité entre les universités dans la nomination des membres du jury d'examen. »

M. Neef. Je m'oppose à tout amendement et je maintiens ma proposition telle qu'elle est rédigée.

M. Deléage se prononce en faveur de l'amendement.

Il est adopté à l'unanimité sauf une voix, celle de M. Neef.

Le conseil passe au vote de l'ensemble du budget.

Le total des recettes, ainsi que celui des dépenses, s'élève à 1,510,127 frs. 87 cent.

Il est adopté.

M. le gouverneur remercie les membres du conseil, du zèle et de l'activité dont ils ont fait preuve et déclare la session close.

M. Richard. Je propose de voter des remerciements...

M. de Stembert. Il est trop tard, la session est close.

On se sépare au milieu de l'hilarité que ces derniers mots ont excitée.

Nous extrayons les lignes suivantes du Monde Dramatique, de la rubrique Toulouse.

L'acceptation de M. Terra sanctionnée par l'autorité locale nous avait engagé à l'annoncer comme définitivement admis; mais les scènes scandaleuses qui ont eu lieu dans la soirée du 4 juillet ont motivé de la part de M. Terra une de ces résolutions qui honorent l'artiste et font apprécier sa dignité. L'hostilité qui s'est déclarée contre lui, a été telle qu'il a préféré résilier un engagement acquis après trois épreuves non douteuses, plutôt que d'être en butte aux tracasseries d'une poignée de turbulents.

Un journal de Bruxelles dit que le théâtre de Bordeaux est fermé depuis quelques jours, et que déjà on a fait des propositions à Audran pour Liège.

l'enfant courut à lui, et lui présentant une poire dont il s'était privé à son souper, il lui dit: « Je n'ai que ce fruit pour vous prouver ma reconnaissance, acceptez-le, je vous en prie, vous me ferez tant de plaisir! »

Simon eut-il horreur de sa conduite envers une innocente créature? Est-ce par remords qu'il demanda sa démission pour l'honneur de l'humanité, il faut le croire; toutefois est-ce que la municipalité lui permit de cesser ses fonctions de gouverneur; car c'est le titre que se donnait le cordonnier auprès du jeune roi.

Louis XVII changea de prison, on diminua sa ration d'air, sa fenêtre fut plus étroite, ses barreaux de fer plus serrés, et on les masqua en dedans par des claies d'osier. Les soins de propreté de ses vêtements et de sa personne furent abandonnés à lui-même. On scella, pour ainsi dire, la porte de son cachot, et c'est par un étroit guichet qu'on lui passait la cruche d'eau trop lourde pour ses faibles bras, et les sales aliments qui lui étaient strictement mesurés pour la journée. Condamné à une désespérante solitude, n'ayant pas la force de remuer son lit et personne ne venant chercher ses draps et ses couvertures qui tombaient en lambeaux, il arriva ainsi peu à peu au dernier degré du malheur et de la misère. Deux gardiens veillaient à sa porte et ne lui parlaient jamais; seulement lorsque l'enfant, tout glacé et couvert d'un vêtement qui ne tenait presque plus sur son corps, se couchait tout habillé pour essayer de retrouver un peu de chaleur, l'un des gardiens, inquiet de ne plus l'entendre remuer, lui criait: « Capet, où es-tu donc? » Le jeune roi s'éveillait en sursaut, il descendait du lit et venait répondre en tremblant: « Citoyen, me voilà, que me voulez-vous? » Le geôlier satisfait de cette réponse se retirait, et laissait le pauvre enfant chercher de nouveau dans le sommeil l'oubli de sa misère. Enfin sa raison s'altéra, son dos se courba comme s'il eût été accablé du poids de la vie; toutes ses facultés morales s'abandonnèrent, un seul sentiment lui restait: c'était la reconnaissance, non pas pour le bien qu'on lui faisait, mais pour le mal qu'on ne lui faisait pas. Le conventionnel Chabot avait dit en pleine séance: « C'est à un apôtre à délivrer la France du fils de Capet! » On n'eût pas besoin d'ajouter le crime ou le pécché de l'empoisonnement aux tortures qu'on lui avait déjà fait subir, oui, nous le répétons, le bienfait, car entre plusieurs bourreaux le plus humain est celui qui tue le plus vite.

Le 1<sup>er</sup> juin 1795, Louis XVII mourut comme il commençait sa onzième année. Avant de fermer pour toujours les yeux, il chercha sa mère, sa tante, et ne les voyant pas là, il alla où il savait les retrouver alors, comme dit le poète:

On entendit des voix qui disaient dans la rue: Jeune ange, Dieu sourit à la gloire ingénu, viens! rentre dans ses bras pour ne plus en sortir.

Et vous qui du Très-Haut racontez les touranges, s'écrièrent, prophètes, arrachez, arrachez Coubez-vous: c'est un roi! Chantez, c'est un martyr! Michel Masson.



VILLE DE LIÈGE.

Le collège des bourgmestre et échevins, vu l'art. 2 du règlement du maire de Liège, en date du 4 vendémiaire an X, portant:
A compter du 15 vendémiaire courant, l'embarquement de la houille ne pourra se faire qu'à la partie du rivage de la Meuse qui s'étend depuis le premier arbre planté au-delà du batardeau dit Bouck jusqu'à la première allée de la promenade du quai. — Ces limites seront signalées par des poteaux plantés aux extrémités;
Considérant que ces poteaux n'existent plus, et qu'il résulte de cet état de choses, que les chargements et déchargements de la houille se font sur toute l'étendue du rivage, ce qui présente des inconvénients qu'il est instant de faire cesser;
Vu l'art. 90 de la loi du 30 mars 1836;
Arrête:
1° Le bureau des travaux publics est chargé de replacer au rivage désigné pour l'embarquement de la houille par le règlement du 4 vendémiaire an X, les deux poteaux nécessaires pour marquer les limites dans lesquelles cet embarquement doit avoir lieu.
Ce bureau procédera avec le commissaire de police du Nord, à la reconnaissance des limites tracées par le règlement susmentionné.
2° Le présent arrêté sera inséré et publié en la forme ordinaire.
Des expéditions en seront transmises au commissaire de police du Nord et à l'architecte de la ville pour en assurer l'exécution.
Le président, J. J. THLMAN.

ETAT CIVIL DE LIÈGE DU 14 JUILLET.

Décès: 5 garçons, 5 filles, 2 hommes, savoir:
Jean Jacques Brandt, âgé de 58 ans, cocher, place du Marché. — Jean Hubert Joseph Melard, âgé de 57 ans, cultivateur, au Calvaire, époux de A. M. J. Robert.
Du 15. — Naissances: 2 garçons, 5 filles.
Décès: 1 garçon, 2 filles, 4 hommes, savoir:
Ad. B. Mathonet, âgé de 75 ans, journalier, rue du Cimetière, époux en 2e noces d'Anne Marie Melotte. — Lambert Fraikin, âgé de 70 ans, tailleur, faubourg St-Gilles, veuf de Marie Marguerite Ledent. — Gilles Joseph Dufave, âgé de 60 ans, garde champêtre à Fraipont, époux de Marie Elisabeth Collart. — Henri Joseph Wansart, âgé de 52 ans, marbrier à Verviers, époux de Jeannette Mathieu.

ANNONCES.

Société du Casino.

SECONDE CONVOCATION.

Assemblée générale de la Société, le jeudi 18 du courant et jours suivants s'il y a lieu, à 4 heures de l'après-midi, chez M. le notaire RENOZ, rue du Pot-d'Or.

MOTIF:

Examen du projet de règlement de la Société.
Nota. MM. les Sociétaires-Actionnaires sont prévenus, qu'en vertu de la délibération de l'assemblée générale en date du 30 avril 1857, les résolutions sont prises, sur seconde convocation, quelque soit le nombre des membres présents. En conséquence ils sont instamment priés d'assister aux discussions du règlement.
Pour la commission administrative,
Le président, D. BEYNE.
Le secrétaire, Félix JEHOTTE.

Belles et bonnes BRIQUES à VENDRE à 10 fr. le 1,000. S'adresser chez CRESPIN, maître maçon, à Ramet.

A LOUER présentement en tout ou par partie, une belle et grande MAISON, ci-devant occupée par le sieur Beck-Steins, située rue de la Régence, à Liège. S'adresser chez M. DEMONCEAU, place St-Denis, n° 1, de 8 à 1 heure.

VENTE

DE beaux et bons chevaux.

SAMEDI 15 et JEUDI 18 Juillet, à 10 heures du matin,

CONTINUATION

DANS LA COUR DU PALAIS A LIÈGE,

DE LA VENTE

DE BEAUX ET BONS CHEVAUX

De l'artillerie et du train,

devenus inutiles par suite du passage du pied de guerre au pied de paix.

Ces chevaux, qui proviennent en grande partie de la dernière remonte, sont jeunes, forts et propres au trait, au labour et à la selle et au roulage.

Les conditions de la vente sont également très-favorables aux acheteurs, qui peuvent payer leur prix par tiers de trois mois en trois mois, sans intérêts, moyennant caution. 841

LA CREOSOTE BILLARD CONTRE LES

MAUX DE DENTS

enlève à l'instant la douleur de dents la plus vive, et guérit la carie des dents gâtées. On gargarise qu'elle s'emploie sans le moindre danger. 2 francs le flacon avec l'instruction. Pharmaciens dépositaires DELCOUR-FROIDBISE, place du Spectacle, à l'Etoile d'Or, n° 762, à Liège; Etienne, à Verviers; Tournaye, à Spa; Garot, à Heve.

AVIS.

THÉÂTRE DE LIÈGE.

La commission administrative invite MM. les artistes musiciens qui désireraient faire partie de l'orchestre pour l'année théâtrale 1859 à 1860, à se faire inscrire chez M. le directeur-gérant, place du Spectacle, n° 798, où ils pourront prendre connaissance des conditions.

ADMINISTRATION

DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES.

VILLE DE LIÈGE.

VENTE

DE BEAUX ET

BONS CHEVAUX

DEVENUS INUTILES PAR LE PASSAGE DU PIED DE GUERRE AU PIED DE PAIX.

LUNDI et MARDI 22 et 23 Juillet, à 10 heures du matin dans la cour du Palais-de-Justice, à Liège, il sera vendu par le ministère du notaire PARMENTIER,

28 BEAUX ET FORTS CHEVAUX

de fourgons, provenant du 5me régiment de chasseurs et du corps des sapeurs-mineurs.

Les acheteurs auront la faculté, moyennant caution, de payer leur prix par tiers, de 5 mois en 3 mois sans intérêts le premier exigible au moment de la vente.

Ces chevaux qui conviennent également au trait, à la selle, au labour, et au roulage, se trouvent dans les casernes de Liège où les amateurs pourront les voir à partir du 15 juillet. 840

AVIS.

Le gouverneur de la province de Liège, porte à la connaissance du public que par arrêté en date du 20 juin 1859, M. le ministre des travaux publics a fixé au 1er OCTOBRE PROCHAIN l'époque du concours pour l'examen des candidats qui désirent être admis à l'école du génie, établie à Gand, en qualité d'élève ingénieur ou d'élève conducteur.

Les programmes de ce concours sont déposés à la 5me division des bureaux de l'administration provinciale, et dans les bureaux des administrations communales de Liège, Huy et Verviers, et des commissariats d'arrondissement de la province, à la libre inspection des intéressés.

Liège, le 8 juillet 1859,

Baron VANDENSTEEN.

DÉPOT

DE

BOTTINES ET SOULIERS

RUE FERONSTRÉE, N° 574.

A. DRISKET-LEBLAN a reçu un grand ASSORTIMENT de CHAUSSURES d'été, telles que souliers, bottines, pantoufles en lacet pour dames et souliers-bottes en lasting pour hommes. Il fait confectionner sur mesure et se charge des raccommodages. Les prix et la qualité ne laissent rien à désirer. 594

LIBRAIRIE

L.-J. BAYAUX-PARIS,

A HERVE.

EN VENTE:

Cours complets d'écriture Sainte et de Théologie, dédiés à N. S. Père le Pape Grégoire XVI, publiés à Paris, avec les soins de plusieurs ecclésiastiques très-distingués, sous la direction de Mgr. de Bovet, ancien archevêque de Toulouse. Chaque cours forme vingt forts et magnifiques volumes petit in-4°, à deux colonnes; 40 volumes de chacun de ces deux cours ont paru, et sont en vente à ladite librairie. Chaque cours, séparément si on le désire, au prix de 6 francs par volume. Les autres volumes seront envoyés au fur et à mesure qu'ils paraîtront.

Oeuvres de St-François de Sales, 4 volumes de la plus belle édition.

Oeuvres de Bossuet, Fénelon, Bourdaloue, Massillon et autres très-estimés.

Nouvelle Bibliothèque des Prédicateurs, ou Dictionnaire Apostolique à l'usage de ceux qui se destinent à la chaire, par l'abbé Defrance, vicaire-général de Montpellier, 15 vol. 8°.

Dictionnaire de Théologie, par Bergier.

Dictionnaire Historique, ou Biographie Universelle depuis le commencement du monde jusqu'à nos jours, par F. X. de Feller, continué jusqu'en 1857, par M. le baron Heron, revu et corrigé par une société d'ecclésiastiques et gens de lettres, 4 volumes en 8 tomes. Cette édition se place bien au-dessus des huit éditions qui ont paru jusqu'à ce jour, par sa correction et les lourdes erreurs qui ont dû être recueillies sans toutefois rien y retrancher des appréciations dues à la plume de l'illustre de Feller.

Sacrorum Bibliorum concordantia, 2 beaux vol. gr. 8°.

Les Théologies Dens. L. Liguori Bouvier, etc.

Le Manuel des Assessors.

Les Oeuvres complètes de Buffon avec les suites, nouvelle et magnifique édition gr. 8°, dont un volume contenant 300 vignettes représentant plus de 800 animaux, orné d'un beau portrait de Buffon et d'un frontispice représentant la nature. Assortiment de Livres de Prières français et allemands et flamands.

Livres classiques à l'usage des collèges et autres maisons d'éducation.

Différens cours d'instruction primaire, ainsi que tout ce qui a rapport aux écoles primaires et autres. — Messieurs les instituteurs y seront traités aussi avantageusement que partout ailleurs.

Assortiment de Papiers, Registres lignés ou non pour bureaux et tous les articles qui y ont rapport. Le tout à prix très-modérés.

Fournitures à l'usage des administrations communales et des recettes.

Reliures de Livres à prix très-moderé, etc., etc.

LIBRAIRIE

DE

FELIX PALANTE,

RUE VINAVE-DILE, N° 46.

EN VENTE:

MEMOIRE SUR LA FORMATION DE L'INDIGO dans le POLYGANUM TINCTORIUM, par M. Ch. MORREN, in-4° avec planche coloriée. Prix fr. 5.

CHEMIN DE FER. — TARIF D. S. N. YAGEURS.

Table with columns: STATIONS DE, STATIONS DE DESTINATIONS, DÉPART, A BRUXELLES, A MALINES, A ANVERS. Rows list various stations and their respective fares.

BOURSES.

PARIS, LE 15 JUILLET.

Table of Paris market data including 5 p. c., 4 p. c., 3 p. c., Act. de la Banque, Oh. de la v. de Par., Emp. belge, Soc. générale, B. de Belg., Mutualité, Act. Réunies, B. c. d'Anvers, Dette active, Passive, Emp. romain, Naples, Empr. port. 5 p. c.

LONDRES, LE 12 JUILLET.

Table of London market data including 5% consolidés, Batax. 1852, Hol. Dette active, Portug. 5 p. c., Id. 3 p. c., Esp. Emp. 1854, Différées, Passives, Rentes, BRÉSIL, MEXICAINS 5 p. c.

AMSTERDAM, LE 15 JUILLET.

Table of Amsterdam market data including Dette active, 5 p. c., Billet de chang., Spnd. d'am., 5 1/2%, Soc. de Commerce, Ch. de fer d'Amst., de Rotterdam, Prusse L. 1852, Autriche. Métall., Brésil. Emp., Espagne. Ardoins, D. diff. 1850, 1855, Passive, Portugal. E. 5%, Naples. Cert. Fal., Russe. H. et Comp., 1828-1829, C. c. flope, Ins. gr. liv., Pologne. L. 500 fl.

ANVERS, LE 15 JUILLET.

Table of Antwerp market data including Anvers. Dette act., Dette diff., Emp. de 48 milli., de 50 milli., Holland. Det. act., Rente rem., Autriche. Métalliq., Lots de fl. 100., fl. 250., fl. 500., Polog. Lots fl. 500., Brésil. E. L. 1854, Espagne. Ardoins, Dette passive 1854., Danemarq. E. Noé., Dito à l., Prusse. Em. à Berl., Naples. Cert. Fal., Et. R. Levée 1852., Cert. à A. 1854.

CHANGES.

Table of exchange rates for Amsterdam, Paris, London, Frankfurt, and Brussels.

BRUXELLES, LE 15 JUILLET.

Table of Brussels market data including Dette active, Emp. Rothschild., Fin courant., Emp. de 50 milli., Id. de 57 mil., Emp. de 1852 (A), Act. de la Soc. G., Emp. de Paris., S. de Comm. de C., B. de Belgique., C. de S. et Oise., Hauts-Fourneaux., Banque Foncière., Idem., Flenu., Hornu., Sclessin., Soc. Nationale., Levant du Flenu., Ougrée., Sars-Longscham., Chemin de Fer., Vennes., St-Léonard., Chatelineau., Verviers., Betteraves., Verreries de Charl., L'Espérance., Brasseries., Tapis., Fer d'Ougrée., Mutualité., S. C. Bruges., Monceaux., Act. Réunies., Bornage., Houyoux., Papeterie., Lits de Fer., H.-F. Luxembourg., Civile., Herve., Ch. de Fer de Col., Ch. de B. M. et B., Asphalt., Bell. Dette active., Losrenten inscrit., Autriche. Métalliq., Naples. C. Falcon., Espagne. Ardoins., Fin courant., Prime un mois., Différée de 1850., Idem de 1855., Passives., Brésil. E. de Roth., Borne. E. de 1854.

VIENNE, LE 5 JUILLET.

Table of Vienna market data including Métalliques 5 p. c., MARCHÉ DE LIÈGE DU 15 JUILLET 1859, Froment, Phœcolitre, Seigle, idem.